



L'ASSOCIATION des ANALYSTES CONSEILLERS
en INVESTISSEMENTS FINANCIERS



Compagnie des Conseillers en Investissement,
Finance et Transmission d'Entreprise

Communiqué de presse

Paris, le 30 mai 2013

Création de l'ACIFTE, Association professionnelle de référence des CIF, (Conseils en Investissements Financiers), qui regroupe des spécialistes exerçant, à titre principal, auprès d'entreprises, d'entrepreneurs ou d'institutionnels, une activité de conseil en investissement, finance et transmission.

Cette nouvelle entité est issue du rapprochement de l'AACIF* et de la CCIFTE** deux associations professionnelles de référence, désireuses de converger pour faire émerger une association professionnelle de tout premier plan, représentative du conseil en finance d'entreprise, tant auprès des dirigeants que de l'univers institutionnel. L'effet mutualisation permettra au nouvel ensemble d'être plus visible, plus fort et ainsi de mieux se faire entendre.

La mission de l'ACIFTE est **d'accompagner les dirigeants pour les aider à renforcer la sécurité de leurs opérations en s'appuyant sur un corps professionnel garant des fondamentaux qui conditionnent l'intégrité du marché.**

L'association rassemble désormais **plus de 250 entreprises et 360 professionnels, institutionnels et spécialistes du monde de l'entreprise**, tous habilités à conseiller les institutionnels et les entreprises. Ainsi, ces spécialistes sont à même de s'engager, pour chacune de leurs missions, sur l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables, directement ou indirectement, à leurs activités de conseil.

Pour Jean-René Griton, président de cette nouvelle association (et précédemment président de l'AACIF), **« le principal enjeu est de promouvoir l'offre de nos adhérents auprès des entreprises dont les attentes en matière de financement sont criantes. Au-delà des problématiques de commercialisation des produits financiers sur lesquelles l'AMF a beaucoup œuvré, il existe d'autres sujets sur lesquels les pouvoirs publics doivent se pencher et qui concernent globalement les différents modes de financement des PME/ETI. »**

« Nous avons vocation à répondre aux problématiques des émetteurs, et plus précisément des entreprises non cotées. Celles-ci sont insuffisamment dotées en fonds propres ou en financement à long terme. Or, aujourd'hui, les banques conseillent de moins en moins les chefs d'entreprises dans la mesure où elles se désengagent de ce type de financement pour de multiples raisons, notamment prudentielles », commente Gilles de Courcel, vice-président de cette nouvelle structure (et précédemment président de la CCIFTE).

Les liens étroits avec la SFAF*** sont maintenus, les membres de l'ACIFTE devenant de fait membres SFAF.

Cette évolution a été approuvée par le Collège de l'AMF. Elle sera affective au 30 juin 2013.

A propos de l'AACIF et de la CCIFTE

***L'AACIF**, Association des Analystes Conseillers en Investissements Financiers, est une association, créée en 2006, qui a pour objet la représentation collective et la défense des droits et intérêts des conseillers en investissements financiers. Elle est agréée par l'AMF en qualité d'association professionnelle de CIF au titre de l'article L.541-4 du Code monétaire et financier.

****La CCIFTE**, Compagnie des Conseillers en Investissement, Finance et Transmission d'Entreprise, est une association, créée en 2003, dont l'objet est la représentation collective et la défense des droits et intérêts des conseillers en investissements financiers. Elle est agréée par l'AMF en qualité d'association professionnelle de CIF au titre de l'article L.541-4 du Code monétaire et financier.

Ces deux associations partagent des valeurs communes en termes de sélectivité des membres, respect d'un code de bonne conduite et adhésion à un code de déontologie.

*****SFAF** - Société Française des Analystes Financiers.

Contacts :

Bruno Beauvois - bbeauvois@sfaf.com +33 (0)1 56 43 43 14

Amaury Catrice - amaury.catrice@ccifte.asso.fr +33 (0)1 47 27 05 91